

Liste des candidats retenus

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<p style="text-align: center;">LISTE DES CANDIDATS RETENUS Procès-verbal de la délibération du comité de sélection établissant la liste des candidats retenus par ordre de préférence</p> <p style="text-align: center;">ENSA Paris-Val de Seine (joindre la liste d'émargement des membres du comité de sélection)</p>
---	---

<u>Corps de recrutement</u> : <input type="checkbox"/> Professeur (PR) <input checked="" type="checkbox"/> Maître de conférences (MCF)
<u>Champ disciplinaire</u> : TPCAU <u>N° PEP</u> : 2021-775225

Rang	Civilité (M. / Mme)	NOM du candidat	Prénom du candidat
1	Mme	NEMETA	Maya
2	M.	TARDIO	Mirco
3	Mme	MOSCATI	Sabine
4	M.	TISSERAND	Pierre

<p>Observations générales sur l'ensemble des candidatures : (Merci de respecter les principes d'impartialité de neutralité et d'indépendance du jury)</p> <p>Le jury tient à saluer la qualité des candidatures auditionnées. Les candidats et candidates admissibles ont su montrer dans leur exposé leur engagement dans les écoles, leur positionnement sur la pédagogie, leurs propositions enthousiasmantes pour le poste, ce qui a donné lieu à des échanges stimulants.</p> <p>La candidate retenue a su convaincre le jury en présentant une démarche d'enseignante solide, critique et réflexive et un projet pédagogique robuste.</p>

Point de vigilance : « Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race » (Article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

Le.la candidate.e retenu.e par le comité de sélection sera nommé.e par le ministère de la Culture après acceptation du poste par le.la candidat.e et sous réserve de la recevabilité administrative par le service des ressources humaines du ministère.

La présidente du jury, le 03/06/2022

